Pays: Pakistan

Le présent document est le résumé non classifié du renseignement que détiennent les ministères et organismes responsables de la sécurité et du renseignement. Il a été principalement rédigé par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), avec l'aide et l'accord du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), d'Affaires mondiales Canada (AMC), du Bureau du Conseil privé (BCP), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de Sécurité publique Canada (SP). Il est présenté en réponse à une demande expresse de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, qui souhaite obtenir le résumé non classifié de l'information portant sur l'ingérence étrangère. Il ne faut se fonder sur ce résumé pour comprendre toute autre question. Il repose sur le renseignement recueilli et évalué au cours d'une période donnée et ne reflète pas nécessairement l'entière connaissance que le gouvernement du Canada avait de cette question à quelque moment que ce soit. Le renseignement sous-jacent a été communiqué à la Commission. Le présent document contient des résumés et des passages caviardés qui retranchent du renseignement les éléments qui risqueraient de porter préjudice à la sécurité nationale et aux relations internationales. Sont également retranchées les activités, techniques, méthodes et sources de renseignement sensibles qui pourraient causer des préjudices, et le document respecte les lois canadiennes pertinentes. Par ailleurs, il n'énonce pas toutes les mises en garde ni toutes les limites qui figurent dans les documents classifiés originaux et ne précise pas le degré de fiabilité et de crédibilité du renseignement, puisque cela risquerait de divulguer de l'information préjudiciable.

Il s'agit du résumé d'une partie de l'information tirée des renseignements dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement du gouvernement du Canada sur un sujet donné, et le tout est présenté de manière à pouvoir être divulgué publiquement sans divulguer d'information qui puisse nuire à la sécurité nationale et aux relations internationales. Par conséquent, ce résumé comporte plusieurs limites significatives. Il faut donc le lire en gardant ces limites à l'esprit, à défaut de quoi les lecteurs risqueront d'être induits en erreur. Voici en quoi consistent ces limites :

- Le résumé peut être incomplet : Il s'agit du résumé d'une partie, donc pas nécessairement de la totalité, de l'information sur le renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement au sein du gouvernement du Canada. Par exemple, il ne contient que l'information pertinente qu'il a été possible d'épurer adéquatement pour en permettre la diffusion.
- Le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli : À moins d'indication contraire, le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli ou obtenu. Il s'agit du renseignement recueilli et analysé au cours d'un certain laps de temps, et il n'a peut-être pas été mis à la disposition de tous les décideurs du gouvernement du Canada pendant la période électorale. Ainsi, il ne faut pas présumer, par exemple, que le renseignement a été recueilli peu de temps avant les événements décrits.
- Le résumé peut contenir de l'information qui provient d'une source unique: Le résumé n'indique pas si l'information provient d'une seule source ou de multiples sources.
- Le résumé peut contenir de l'information dont le degré de fiabilité est inconnu ou variable ainsi que de l'information qui peut avoir été fournie pour influencer autant qu'informer ses destinataires.
- Le résumé n'indique pas la source de l'information: Le résumé peut présenter de l'information tirée de différents types de sources sans préciser le type de source (à savoir s'il s'agit d'une source ouverte, d'une source humaine, d'une interception par des moyens techniques, etc.). Il n'indique pas non plus si l'information a été traduite d'une autre langue que celle dans laquelle elle est présentée.
- Le résumé n'indique aucune corroboration ni l'absence de corroboration : Le résumé n'indique pas s'il existe de l'information supplémentaire susceptible de corroborer l'information résumée ni s'il n'existe aucune information supplémentaire de la sorte.
- Le résumé n'analyse pas l'information: Il s'agit du résumé du renseignement, et non pas de l'analyse globale de l'importance, de la signification ou du poids du renseignement.

La Commission a reçu tout le renseignement pertinent et toutes les évaluations pertinentes, qui précisent le degré de fiabilité ainsi que la corroboration ou l'absence de corroboration de l'information qu'ils contiennent.

OBJET

Le présent sommaire met l'accent sur les activités d'ingérence étrangère liées aux élections et aux institutions démocratiques, conformément au mandat de la Commission. Il ne traite pas de l'ensemble des activités d'ingérence étrangère observées au Canada, notamment la répression transnationale.

Le gouvernement du Pakistan a mené des activités d'IÉ à l'encontre du Canada principalement pour favoriser la stabilité sur le plan politique, économique et de la sécurité du Pakistan ainsi que pour contrer l'influence croissante que l'Inde exerce dans le monde. Le gouvernement du Pakistan a mené peu d'activités d'IÉ lors des 43^e et 44^e élections générales.

MOTIFS

Le Canada est une cible intéressante étant donné qu'il s'y trouve d'importantes communautés sudasiatiques ainsi que des groupes et des individus qui peuvent être utilisés à titre d'agents mandataires¹ contre l'Inde.

La situation turbulente au Pakistan sur le plan politique, économique et de la sécurité, de même que les tensions de longue date qui persistent avec l'État voisin de l'Inde, influencent les activités d'IÉ que le gouvernement du Pakistan mène à l'étranger.

AUTEURS

Les acteurs du gouvernement du Pakistan qui mènent de l'IÉ peuvent cibler diverses facettes de la société canadienne, entre autres tous les ordres de gouvernement et de processus électoraux (notamment aux échelles fédérale, provinciale et municipale), des communautés canadiennes en particulier ainsi que des entités médiatiques canadiennes.

MÉTHODES

Les auteurs d'IÉ du gouvernement du Pakistan ont mené des activités d'ingérence dans les élections au sein de différents ordres de gouvernement (provincial et fédéral). Par exemple, ils ont déjà tenté d'influencer clandestinement la sélection et le soutien de politiciens et de candidats que le Pakistan jugeait favorables à ses intérêts ou défavorables à l'Inde. Le SCRS a donc pris des mesures de réduction de la menace afin d'atténuer les activités d'IÉ du gouvernement du Pakistan visant les processus démocratiques du Canada.

¹ Aux fins du présent résumé, le terme *agent mandataire* renvoie à des personnes <u>précises</u> qui reçoivent des instructions explicites ou implicites d'un État étranger tout en dissimulant le lien qui existe entre leurs activités d'influence et l'État étranger en question. Les agents mandataires mènent sciemment des activités en vue de l'atteinte de l'objectif de cet État étranger dans des circonstances <u>précises</u>. Les agents mandataires résident au Canada (à titre de citoyens canadiens, de résidents permanents, etc.) et il se peut qu'ils soient membres ou non de la communauté d'une diaspora précise.